

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION N° 2023-11-085**

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le seize novembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ACQUISITION TERRAIN – PARCELLE B 961 SITUÉE A RACHASSET – DOSSIER CONSORTS MARTIN**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20231116-2023-11-085-DE

Accusé certifié exécutoire

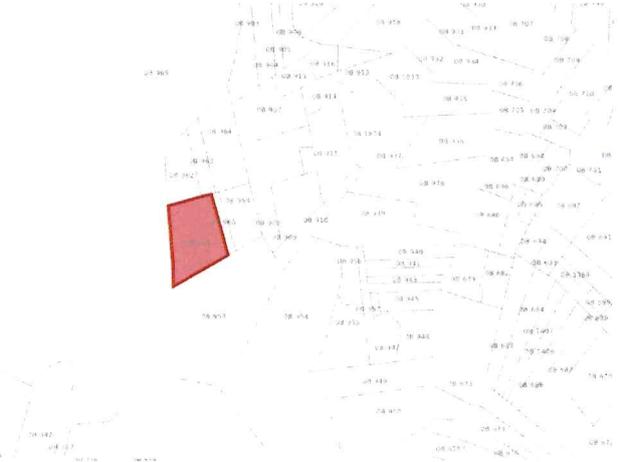
Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

La commune de St Marcellin en Forez a établi un Plan d'Aménagement et de Gestion du Bois de Rachasset pour la période 2012/2031 en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF).

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce plan, il est nécessaire de procéder à des remembrements de parcelles afin de réduire le nombre de propriétaires.

Ainsi, la commune a sollicité les consorts MARTIN, propriétaires de la parcelle B961 située dans le Bois de Rachasset, d'une surface de 3 160 m<sup>2</sup>, afin d'acheter ce terrain et d'en confier sa gestion à l'ONF.



Par courrier respectifs des 17, 23 et 26 octobre 2023, les consorts MARTIN ont accepté la vente de leur parcelle aux conditions suivantes :

- Achat de la totalité de la parcelle B 961 d'une superficie de 3 160 m<sup>2</sup> par la commune de St Marcellin en Forez au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> soit un montant de 1580 Euros ;
- Les frais d'actes liés à cette vente seront à la charge de la commune de St Marcellin en Forez, qui souhaiterait que l'acte soit passé en la forme administrative.

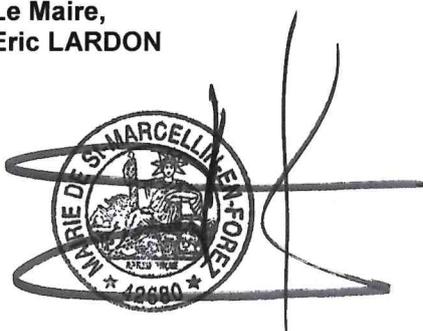
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- approuve l'acquisition de la parcelle B 961 située à Rachasset d'une superficie de 3160 m<sup>2</sup> auprès des consorts MARTIN pour un montant de 1 580 euros
- autorise le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 NOVEMBRE 2023

**Le Maire,  
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance  
Marie-Pierre SEON**

Signature manuscrite de Marie-Pierre Seon.